



**FACE À LA COOPÉRATION ENTRE POLICES DES ÉTATS EUROPÉENS  
ET CONTRE LA MULTIPLICATION DES EXTRADITIONS DEPUIS 2018**

# **QUELQUES LETTRES D'EXTRADÉ.E.S DE LA FRANCE VERS L'ITALIE**



# INTRODUCTION

Ces dernières années, on a vu s'intensifier la collaboration entre les polices des différents états européens. Plusieurs ami.es et camarades ont fait les frais de cette « coopération » européennes : Loïc, arrêté à Nancy et extradé à Hambourg au printemps 2018 ; Marco, arrêté à Toulouse en juin 2018 et extradé en Italie ; Natascia, arrêtée à Bordeaux en mai 2019 et extradée en Italie ; Vincenzo, arrêté à Saint-Gravé dans le Morbihan en août 2019 après 7 ans de cavale ; Roberto, arrêté à Saint-Étienne en juin 2020 et extradé en Italie ; Carla, arrêtée en juillet 2020 après un an et demi de cavale et extradée en Italie.

En s'intéressant à la question des arrestations et des extraditions de la France vers Italie, on remarque comme une coïncidence entre l'arrivée au pouvoir du fasciste Salvini et la vague d'extradition entre ces deux pays. Salvini devient ministre de l'intérieur le 1<sup>er</sup> juin 2018 et c'est au même moment que s'intensifie la répression contre les anarchistes en Italie. Entre 2018 et 2019, les extraditions se multiplient. En septembre 2019, Salvini perd la main au profit d'un gouvernement dit de gauche, mais ce n'est pas pour autant que la répression comme les extraditions ne s'arrêtent. Mais c'est aussi l'ensemble des polices européennes qui travaillent entre elles, comme on l'a vu avec l'extradition de Loïc en Allemagne. Ou qui travaillent même avec leurs homologues extra-européennes : comme vient de le faire la police française, répondant volontiers aux demandes de la police turque par l'extradition de Mehmet Yalçın, un militant kurde réfugié en France depuis 15 ans, qui a été reconduit à la frontière à la mi-septembre 2020 pour sa supposée proximité avec le PKK...

En ce qui nous concerne, donnons-nous les moyens d'organiser la solidarité à l'échelle européenne. Cette brochure n'est qu'une minuscule initiative pouvant aller dans ce sens. Nous y avons regroupé plusieurs lettres de compagnon.ne.s et camarades extradées par la France vers l'Italie. Cela permettra peut-être d'éclairer un petit peu sur leurs situations ainsi que sur la collaboration entre polices.

Pour autant, et cela va sans dire, ce n'est pas parce que nous avons regroupés ces différentes paroles de manière quelque peu artificielle, que leurs auteurs se connaissent ou partagent toujours nécessairement les mêmes optiques politiques.

**AeCAB : All european Cops Are Bastards !**

**La solidarité est notre arme !**

# DES EXTRADITIONS PARMIS D'AUTRES DEPUIS 2018

**LOÏC**  
|||||||

Arrêté à Nancy et extradé à Hambourg au printemps 2018, il est accusé d'avoir participé à une manif émeutière à Hambourg lors du G20 en 2017. Après avoir fait 1 an et demi en préventive à Hambourg, il sort et est jugé en juin 2020 et condamné à 3 ans de prison ferme sans mandat de dépôt.

**✕ Comité de soutien : [laneigesurhambourg.noblogs.org](http://laneigesurhambourg.noblogs.org)**

*« Le G20 de 2017 a été une humiliation pour le maintien de l'ordre allemand. Pendant des heures, les manifestant-e-s et opposant-e-s à cette rencontre des dirigeant-e-s des pays les plus riches de la planète ont tenu la rue et attaqué les symboles du capitalisme mondialisé ainsi que les flics qui se dressaient entre eux et leurs cibles. Durant ces jours d'émeute, la police a fait preuve d'une brutalité extrême, attaquant sans distinction les révolté-e-s comme les sit-in non-violents et les marches autorisées.*

*Afin de trouver des coupables, les autorités ont déployé par la suite des moyens gigantesques : création d'une cellule "spéciale black blocs" de 150 flics, fichage massif, constitution de bases de données illégales, appels à délation repris dans la presse, emploi de la reconnaissance faciale, collaboration internationale, mandats d'arrêt européens, etc. »*

Extraits de la brochure « Keine G20, keine problem : Déclarations de Loïc devant le tribunal de Hambourg ».

**MARCO**  
|||||||

Arrêté à Toulouse en juin 2018 et extradé en Italie, il est accusé d'avoir participé à une manif émeutière le 1<sup>er</sup> mai 2015 à Milan, plus précisément de « dévastation et pillage », une accusation avec une « fourchette » de peine qui va de 8 à 15 ans, et de « résistance » à la police. Dès juillet 2016, il fait l'objet d'un mandat d'arrestation européen. La Digos [police politique] de Milan l'aurait retrouvé en 2018 grâce à des écoutes téléphoniques et a mandaté la police française, qui l'a interpellé.

## NATASCIA

Arrêtée à Bordeaux en mai 2019 et extradé en Italie dans le cadre de l'opération *Prometeo*, elle est accusée avec ces co-inculpés de l'envoi de trois colis piégés aux procureurs de Turin Antonio Rinaudo et Roberto Sparagna, ainsi qu'à Santi Consolo, à l'époque directeur de l'Administration Pénitentiaire italienne.

✘ Pour lui écrire (elle lit et écrit le français) :

Natascia Savio  
C.C. San Lazzaro  
Strada delle Novate, 65  
29122 – Piacenza (Italie)

## VINCENZO

Arrêté à Saint-Gravé dans le Morbihan le 8 août 2019 après 7 ans de cavale, il est d'abord placé en détention provisoire en France jusqu'au 15 novembre 2019 – alors que le mandat d'arrêt européen à son encontre se trouve annulé – où il est sort de taule en attendant un nouveau procès pour statuer sur son extradition début octobre 2020.

En juillet 2012, il avait été condamné, comme neuf autres personnes, pour “dévastation et saccage” pour les journées émeutières de juillet 2001 à Gênes (lors du sommet du G8) à 11 ans et 6 mois. Il était alors parti en cavale. En plus de ça, il doit purger aussi une condamnation pour la manifestation anti-fasciste du 11 mars 2006, quand des affrontements avec la police et des lourdes dégradations avaient secoué la normalité du Corso Buenos Aires, à Milan, pour empêcher une manif' du parti néofasciste *Fiamma Tricolore*.

Les flics italiens et français seraient arrivés à lui en suivant son ex compagne et sa fille, qu'il a récemment rencontré en Savoie. Les investigations sur les lignes téléphoniques ont ensuite permis de le trouver.

✘ Comité de soutien : [comite-soutien-vincenzo.org](http://comite-soutien-vincenzo.org)

## ROBERTO



Arrêté à Saint-Étienne le 12 juin 2020 et extradé en Italie le 28 juillet (en même temps qu'un de ses compagnons en Espagne) dans dans le cadre de l'opération Bialystok. Il est accusé d'une attaque à la bombe d'une caserne de carabiniers. Les personnes arrêtées sont aussi inculpées « d'associations avec finalités terroriste ou de subversion de l'ordre démocratique » et « appartenance à une association de malfaiteurs terroriste ».

✕ Pour lui écrire :

**Roberto Cropo**

C.C. di San Michele

Strada statale per Casale, 50/A

15121 – Alessandria (Italie)

## CARLA



Arrêtée le 26 juillet 2020 à Saint-Étienne après un an et demi de cavale et extradée en Italie dans le cadre de l'opération Scintilla. Six personnes ont été arrêtées et Carla est recherchée, car elles sont accusées de l'incendie d'un distributeur de billets d'une agence des Postes italiennes, qui à cette époque se chargeait des expulsions des sans-papiers, via sa compagnie aérienne Mistral Air. Le 25 août 2020, Carla a finalement été extradée en Italie. Elle est désormais incarcérée à la prison de Vigevano, près de Milan, en module AS3 (*alta sicurezza* 3). Cette section d'isolement haute sécurité est initialement réservée aux détenu-es qui sont accusé-es d'appartenir à la mafia. Le 2 septembre, sa demande de remise en liberté est rejetée.

✕ Pour lui écrire :

**Carla Tubeuf**

Casa Circondariale di Vigevano Centralino

Via Gravellona, 240

27029 – Vigevano (Italie)

# UNE LETTRE DE NATASCIA DEPUIS LA PRISON DE PIACENZA



23 août 2020.

Un an et trois mois ont passés depuis notre arrestation, le 21 mai 2019, et pour moi est maintenant arrivé, peut-être un peu en retard, le moment d'écrire quelques lignes publiques sur toute cette histoire, après les milliers de pages écrites dans des lettres privées.

Tout d'abord, je tiens à remercier les dizaines de compagnons qui, d'une façon ou de l'autre, ont été (lointains mais) présents pour moi pendant ces mois, même si ce n'était qu'avec une carte postale : la conscience que, en dehors de ces murs, le monde que j'ai laissé continue à exister, avec ses contradictions, mais aussi avec sa charge d'élan et de passions, me garde vivante, émotivement et intellectuellement, même si pas d'un point de vue organique. Malheureusement le mien n'a pas été (n'est pas) un parcours carcéral « facile » (si jamais il y en a), entre l'extradition, la taule de L'Aquila et l'AS3, mais je n'ai jamais ressenti une perte du contact avec le monde dehors, avec les débats et la lutte, et pour cela je dois remercier les compagnons qui s'engagent et les personnes qui m'aiment (souvent les deux choses coïncident). MERCI.

Cela dit, il faut admettre que mon choix de ne pas m'exposer « publiquement », par aucun moyen que ce soit, parce que cela n'est pas mon habitude et parce que je pense que dans certaines circonstances les faits parlent mieux que n'importe quel communiqué, ce choix a, dans une certaine mesure, créé un peu de confusion, aussi et surtout en ce qui concerne les aspects techniques et le procès. Je vais essayer d'arranger ça.

## Opération Prometeo

Le chef d'accusation porté contre nous est l'article 280 du Code pénal : « *attentat avec finalité de terrorisme* », en plus d'une liste de circonstances aggravantes, comme « *en bande organisée* » et, encore, la « *finalité de terrorisme* » (comment peut-on appliquer l'aggravation de terrorisme à un délit qui est déjà à finalité terroriste ? C'est une abstraction juridique que je ne comprends toujours pas !).



Pas d'association, pas de transport d'armes de guerre, mais l'attentat est défini comme « *potentiellement meurtrier* », c'est à dire qu'il est qualifié comme « *atteinte à la vie* » ; la peine minimale est de 20 ans, augmentée d'un tiers parce que l'attentat vise « *des personnes qui exercent des fonctions judiciaires ou pénitentiaires* ».

L'hypothèse des enquêteurs a peu de bases concrètes : ils affirment avoir trouvé le magasin chinois où auraient été vendues les enveloppes utilisées pour préparer les colis piégés (même si les échantillons d'écriture de tous les employés ne correspondent pas à l'écriture trouvée sur les lettres reçues) et ont une image de caméra de surveillance de la place devant le magasin, dans laquelle on nous voit, Beppe et moi, sortir du dit magasin chinois. Voilà tout. Nous sortons du magasin sans avoir dans nos mains les trucs qu'on nous accuse d'y avoir achetés, aucun ticket de caisse de cette plage horaire ne correspond au prix du matériel qu'ils disent que nous aurions acheté, aucune trace d'empreintes digitales ou d'ADN, aucune confession volée par des écoutes, téléphoniques ou dans des lieux. Mais, bien entendu, deux anarchistes qui font leurs emplettes dans un magasin chinois, en bas de chez l'un d'entre eux, dans la ville où ILS CROIENT et au moment où ILS CROIENT que les engins ont été fabriqués... cela est plus que suffisant.

Pour finir, une recherche internet des adresses des destinataires, effectuée à partir de Gênes, doit être l'œuvre du troisième compagnon qui passait le week-end là-bas avec eux, Robert. Voilà tout, ni plus, ni moins.

C'est chose connue que les Procures italiennes aiment inventer des histoires fabuleuses ; cette fois-ci, en plus de l'habituel manque d'éléments concrets, ils ont sorti l'épopée et la littérature. Le mythe de Prométhée [*« Prometeo » en italien*] est connu : il vole le feu (la connaissance) aux dieux pour l'offrir en cadeau aux hommes et il est puni pour cela. On voit bien qui est qui, dans ce spectacle, s'approprie du rôle de dieu. Et s'il ne faut même pas toucher à certains rôles sacrés, qu'on imagine quelle est l'impudicité de leur adresser un message clair comme une enveloppe farcie de poudre noire. Une caractéristique typique de Prométhée est l'IRRÉVÉRENCE. Il profane un monopole, dans le cas spécifique celui de la justice, qui ne relève pas de la compétence des hommes, et sa punition est plus que sévère, elle est fatidique. Donc, indépendamment de l'inconsistance des indices, il faut punir quelqu'un et si c'est des anarchistes, tant mieux.

Au jour d'aujourd'hui, au sein de la Justice personne n'a osé mettre en doute ni les dimensions exagérées de l'accusation ni son inconsistance ; d'ailleurs les directives arrivent des dieux, rien de moins, et Prométhée sert d'avertissement pour tout le monde, y compris leurs serviteurs.



## D'une pierre deux coups

L'anarchiste, il est inutile de le préciser, a la tête de l'emploi : il tombe vraiment bien dans le dessin hyperbolique des enquêteurs. En effet, le 90 % de la paperasse que j'ai pu consulter (inutile de dire que je n'ai pas accès à l'ensemble du dossier, étant donné qu'il s'agit de plus de 200 000 pages et que la taule de merde où j'ai échoué n'a pas les moyens de me permettre de les voir au format numérique) contient la même chanson sur laquelle se basent TOUTES les opérations anti-anarchistes des dernières années : criminalisation de la solidarité, des rapports affectifs, déformation des opinions, fantaisies morbides de fichage policier. Je ne veux pas me lancer dans une diatribe victimiste : l'anarchiste est l'ennemi de l'État, il est en guerre avec l'autorité, et, on le sait, à la guerre et en amour tout est permis. Je ne m'attendais pas à de la tendresse, et je suis profondément convaincue que l'expression « *procès juste et équitable* » n'est rien d'autre qu'une formule à mi-chemin entre l'oxymore et la synesthésie. Mais il est utile, à des fins d'analyse, de parler aussi de cela. Sur la base des bêtises de Sparagna, tirées directement des dossiers du procès « *Scripta Manent* », les ROS [*flics antiterroristes italiens*] consacrent des nombreuses pages à ce qu'ils voudraient être une classification linéenne de l'histoire de l'anarchisme, en essayant coûte que coûte de faire rentrer dans des cases ce qui ne peut pas y rentrer (et ils partent de Bakounine, rien de moins... quelle honneur !) et de comprendre ce qui, inutile de le dire, ne pourra jamais être compris à l'intérieur d'un commissariat.

Ils interprètent de la même façon la solidarité aux prisonniers, qui, dans ce cas, devient le mobile, étant donné que l'un des destinataires des colis piégés est Santi Consolo, à l'époque directeur de l'Administration Pénitentiaire. Du coup, s'intéresser au sort d'un compagnon ou, encore pire, d'un ami, tombé aux mains de la justice, est un élément incriminant ; même l'envoi d'une carte postale (signée) à un détenu devient quelque chose de suspect.

Si je n'étais pas en train de m'attarder déjà trop, on pourrait consacrer un chapitre entier à celle qu'ils appellent « *analyse de la personnalité des inculpés* » : les descriptions vont vraiment du fantaisiste au paradoxal. La participation à un débat animé et d'actualité (non seulement dans le « mouvement ») comme celui sur les techniques de police scientifique et d'enquête, en particulier sur l'utilisation de l'ADN et sur la création d'une base de données génétiques nationale et internationale devient comme par magie l'obsession d'un coupable, poursuivi par la peur constante d'être arrêté ; chaque mot capturé par leurs micros est interprétée comme un code (on le sait, ces anarchistes sont malins ! Quand ils disent « *Allons prendre un café* », en réalité ils veulent dire « *Qui ramène le C4 ?* »).

Des divagations philosophiques-existentielles sans queue ni tête, dont les auteurs eux-mêmes ne comprennent plus le sens, deviennent le point de départ pour des interprétations de culpabilité au-delà de tout doute. Je m'arrête là, parce que j'aurais pu continuer littéralement pendant des heures, mais on ne peut pas tirer des conclusions logiques de leurs paradoxes.

Pour finir :

### **Sur la fin de ma détention préventive**

Souvent, dans les lettres, ces derniers temps, on m'a demandé : « *Et alors ? La préventive ne finit plus ? Tu ne sors pas ?* » Pour préciser : pour ce type de délit, le Code pénal établit une durée maximale de détention préventive d'un an, c'est à dire que ça aurait dû expirer le 21 mai 2020. Mais, en mars, le coronavirus. Il y a donc eu deux décrets du Président de la République, à un mois d'intervalle l'un de l'autre, qui reportent de peu plus de 30 jours chacun TOUS les délais et les prescriptions. Le juge d'instruction de Milan, je ne sais pas pourquoi, prend en considération seulement la première prolongation et fixe l'audience préliminaire au dernier moment, le 22 juin, ce qui empêche définitivement l'expiration de la préventive. Lors de cette audience ils statuent de l'incompétence territoriale du tribunal de Milan ; les procès est déplacé à Gênes, tous les dossiers envoyés au nouveau juge et... surprise ! Le décompte des termes de la détention préventive repart de zéro ! Ensuite il y a eu une première audience préliminaire, à Gênes, le 29 juillet, renvoyée au 11 novembre. Ce qui signifie que quand on aura fait 18 mois de prison préventive on saura, peut-être, combien de temps doit encore passer avant que le procès commence. Voilà. Je vous renvoie à mes considérations ci-dessus, pour ce qui est du « *procès juste et équitable* ».

Avec ces aspects techniques, je termine cet exposé, long mais nécessaire, dans l'intention de le « publier » par les moyens habituels. Je voudrais ajouter plein d'autres choses, mais ce n'est pas le moment.

Une accolade fraternelle à tous les compagnons, y compris mon père ; une accolade plus serrée encore à ceux qui sont enfermés. En tout cas, pas de remords.

*Salud y Anarquìa*

*Nat*

# LETTRES DE VINCENZO (2007 ET 2020)

Vincenzo était en cavale, et recherché, depuis 2012, suite à sa condamnation définitive à 11 ans et 6 mois de prison pour cause d'inculpations (« dévastation et saccage ») liées aux journées de révolte contre le sommet du G8, qui a eu lieu à Gênes en juillet 2001. Voici la déclaration de Vincenzo, lue au tribunal en 2007, pendant le procès contre une vingtaine de personnes, inculpées pour la révolte contre le G8 et pour certains faits qui se sont passés ces jours-là.

## DÉCLARATION À L'AUDIENCE DU 7 DÉCEMBRE 2007, AU PROCÈS EN PREMIÈRE INSTANCE CONTRE 25 INculpÉS POUR LA RÉVOLTE CONTRE LE G8 DE 2001 À GÈNES

Tout d'abord, une petite introduction : en tant qu'anarchiste, je pense que les concepts bourgeois de culpabilité et d'innocence sont totalement dépourvus de sens.

Ma décision de vouloir débattre dans un procès, à propos d'« actions délictueuses » dont on veut me tenir pour responsables, avec d'autres personnes, et surtout le fait d'exprimer ici ma façon d'être et de voir les choses, pourrait être interprétée de manière erronée. Il me faut donc préciser que l'esprit dans lequel je fais cette déclaration, après des années de mise en scène médiatique des faits dont on débat ici, c'est la volonté qu'on entende aussi la voix des inculpés. Avec cette courte intervention, je ne cherche cependant pas des voies de fuite, ni des justifications ; pour moi ça serait absurde même si la Cour décidait que se révolter est légitime : ce n'est pas son rôle.

Lire ces événements à partir d'un certain point de vue, avec un certain type de langage (celui de la bureaucratie et des tribunaux) ne signifie pas seulement les prendre en compte de manière partielle, mais signifie en déformer la portée, le positionnement historique, social et politique, cela signifie les dénaturer complètement, en dehors du contexte dans lequel ils ont eu lieu.

Ce qu'on me reproche dans ce procès, le délit de dévastation et saccage, comporte, selon le langage du Code pénal, qu'« une pluralité de personnes prend possession de façon indiscriminée d'un grand nombre d'objets, afin de provoquer la dévas-

tation ». Pour ce type de délit on demande des condamnations très longues, cela malgré le fait qu'il ne s'agit pas d'actions particulièrement détestables ni de crimes odieux.

J'ai toujours assumé la pleine responsabilité et les éventuelles conséquences de mes actions, y compris ma présence dans la journée de mobilisation contre le G8, le 20 juillet 2001 ; et même plus, je me sens honoré d'avoir participé, en homme libre, à une action radicale collective, sans aucune structure hégémonique au-dessus de moi. Et je n'étais pas seul : avec moi il y avait des centaines de milliers de personnes qui, chacune avec ses petits moyens, ont œuvré pour s'opposer à un ordre mondial fondé sur l'économie capitaliste, qui se nomme aujourd'hui néo-libéralisme... la bien connue globalisation économique, qui se dresse sur la faim de milliards de personnes, empoisonne la planète, pousse des masses à l'exil pour après les déporter et les enfermer, invente des guerres, massacre des populations entières : c'est ça que j'appelle dévastation et saccage.

Avec cette grande expérience en plein air qui a été faite à Gênes (pendant les mois précédents et pendant les journées de cette kermesse de dévastateurs et saccageurs planétaires), que quelque ringard s'obstine encore à appeler gestion de l'ordre public, il y a eu un clivage : après Gênes rien ne sera plus comme avant, ni dans les rues, ni, encore moins, lors des procès pour d'éventuels débordements.

Avec des sentences de ce type, on ouvre la voie à un *modus operandi* qui deviendra une pratique normale dans de tels cas, c'est à dire frapper dans le tas des manifestants, pour faire peur à quiconque ose participer à une manifestation, un cortège, une démonstration... je ne crois pas que ce soit exagéré de parler de mesures préventives de terrorisme psychologique.

Je ne discuterai par contre pas, ici, du concept de violence, qui est-ce qui l'exerce et qui doit s'en défendre et ainsi de suite : cela non pas pour tenir une attitude ambiguë par rapport à l'utilisation ou pas de certains moyens, dans la lutte de classe, mais parce que je pense que ce lieu n'est pas adapté à tenir un débat qui est le patrimoine du mouvement subversif, dont je fais partie.

Deux mots à propos du procès contre les policiers [*en parallèle aux procès contre des manifestants, l'État démocratique italien a instruit aussi des procès aux flics accusés de violences – et de l'assassinat de Carlo Giuliani ; inutile de dire que les sentences ont été bien plus clémentes*].

On essaye, avec le procès aux prétendues forces de l'ordre, de donner une sensation d'équité... les procureurs ont voulu comparer les violences entre police et manifestants à une guerre entre bandes : sans trop de périphrases, je dis seulement que je ne songerais jamais à taper lâchement des personnes menottées, à

genoux, dénudées ou dans une attitude visiblement inoffensive, avec l'intention précise d'humilier, dans le corps et dans l'esprit... Je suis habitué, désormais, à me voir traiter de provocateur, d'infiltré, etc. [*après les émeutes, tout le cirque associatif/ gauchiste a voulu croire que les affrontements étaient provoqués par quelques flics infiltrés.*] et c'est dur, mais être comparé à un bourreau en uniforme, ça non... cette affirmation est révoltante ! Elle est digne de ceux qui l'ont formulée.

Et puis, instruire un procès contre des policiers et des *carabinieri* pour rappeler qu'on est dans une démocratie, signifie tout réduire à une poignée de fous violents, d'un côté, et à des cas de zèle excessif dans l'application de la loi, de l'autre côté. Cela, en plus d'être synonyme de misère intellectuelle, montre la faiblesse des raisons qui motivent l'engagement à préserver l'ordre social actuel.

De mon point de vue, faire le procès de la police en parallèle à celui des manifestants signifie donner aux prétendues forces de l'ordre un rôle trop importants dans ce qui s'est passé ; cela signifie enlever de l'importance aux actions menées par les personnes qui sont sorties dans la rue pour exprimer ce qu'ils pensent de cette société, en les cantonnant toutes dans un rôle de victimes d'un pouvoir tout-puissant. Carlo Giuliani, comme de nombreux autres de mes compagnons, a perdu sa vie pour avoir exprimé tout cela avec le courage et la dignité qui caractérisent depuis toujours ceux qui ne se soumettent pas à cet ordre des choses ; il ne sera pas le dernier, jusqu'à quand les rapports entre les personnes seront dictés par des instances externes, qui ne représentent qu'une petite minorité sociale. Et puisque je suis désabusé et que je donne la signification correcte au terme démocratie, l'idée qu'un représentant de l'ordre établi passe en procès pour avoir accompli son devoir me fait, sincèrement, rigoler. L'État fait le procès de l'État, dirait quelqu'un, et à raison.

Il va certainement y avoir des condamnations et je ne les vivrai certainement pas comme un signal d'indulgence ou d'acharnement à notre rencontre, de la part de la Cour. Il faudra les considérer, en tout cas, comme une attaque vers tous ceux qui, d'une façon ou de l'autre, mettrons toujours en jeu leurs vies, afin de bouleverser l'existant de la meilleure manière possible.

## LETTRE DE VINCENZO SUITE À LA DEMANDE D'EXTRADITION VERS L'ITALIE

13 mai 2020.

Salut tout le monde.

J'espère que vous allez tous et toutes bien... Je ne sais pas comment est votre moral en ce moment... que chacun interprète cette question à sa manière mais moi je voudrais avoir des nouvelles de vous tous. Quand je dis « vous », je fais appel à tous ces gens compagnons de route qui cet été a donné et tenu en vie le comité de soutien, et qui potentiellement envisage de continuer à le faire : j'espère que oui, que vous vous portez tous et toutes bien.

Moi ça va plutôt bien, j'ai un vélo, un jardin, et des bières au frigo ; et le fait que je travaille – surtout le fait que je travaille dans une ambiance carrément chouette ! – allège un peu la sensation d'isolement qui nous entoure... Je fais l'apologie du travail... signe que l'isolement laisse de traces indélébiles sur l'esprit ???

Coté « administratif » pas de bonnes nouvelles, j'ai demandé à la mairie de Rochefort un contrat de location pour permettre l'avancement de mon dossier auprès du consulat : après quatre mois d'attente, le maire en personne a daigné me répondre...de lui envoyer mon RIB pour démarrer la chose ! Son encéphalogramme n'est donc pas plat, mais moi j'ai dû désormais opter pour prendre résidence à Malansac...

Bref, en ce qui concerne mes papiers je reviens à la case départ, faut tout refaire, ma situation est presque égale à celle de novembre...Voilà pour mes nouvelles.

C'est peut-être bête de dire ça, mais cette vitalité, qui a marqué à mes yeux l'expérience du comité, a du mal à se remettre en place ces derniers mois, et puis alors là, en ce moment... Bien sûr, il y a le virus et la peur que nous avons de le subir, et la peur qu'on alimente autour de lui, mais faudrait pas que ça nous empêche de nous tenir en contact et vigilants... Une fois les masques sur les visages disparus de l'horizon, les tribunaux ne tarderont pas à reprendre leurs tristes ménages, le virus ne touche pas à la mémoire de l'opresseur, hé ! hé !

Allez, moi, je relance la bouteille...

Bien à vous.

Vincent

# LETTRES DE ROBERTO DEPUIS LA PRISON DE FRESNES



## PREMIÈRE LETTRE

Fresnes, 13 juin, *porco dio* ! (ça se prononce « Frèn »).

Heilà, ciao, me voilà dans ma nouvelle chambre, *mortacci loro*... Alors, je suis à Paris parce qu'ils veulent m'extrader en Italie, je ne sais pas trop ce qu'ils veulent me coller mais je sais plus ou moins qu'il y a un terrorisme, association de malfaiteurs, vol, incendie et je ne sais quoi d'autre encore. [...]

Repartons du début. Vendredi matin, à six heures du matin, des bruits de hurlement à côté de mon camion et à peine j'ouvre la porte je me retrouve avec une vingtaine de flics cagoulés et armés, me menaçant, me disant de ne pas bouger et qu'ils pourraient tuer le chien. Ils me sortent du camion encore en pyjama et les pieds nus, me mettent à terre sous la pluie et me menottent. Ils me prennent le chien pour l'emmener direction la fourrière. Ensuite ils m'emmènent au commissariat à Sainté, un peu après Carnot où ils me mettent en garde à vue. Et là, j'entends un peu hurler. Après diverses formalités administratives, direction Paris. Il y a cinq voitures qui sont venues de Paris juste pour moi, sous les ordres du parquet de Rome. Arrivé à Paris, garde à vue et ce matin j'ai été au tribunal. Je tiens à préciser que j'étais menotté de Sainté à Paris et les premiers 200 km avec les menottes derrière le dos – je vous dis pas comme ça fait mal – et les yeux bandés. J'ai protesté et ils ont fini par m'enlever le bandeau et me mettre les menottes devant.

Ce matin au tribunal ils décidaient s'ils me laissaient libre, s'ils m'extradaient, ou s'ils me mettaient en détention, en attente de comparaître... Et le juge m'a transféré ici. J'ai eu un commis d'office et me voilà au placard. Et j'ai vraiment pas envie d'être extradé en Italie !

Après le tribunal, ils me mettent en taule. Pratiques d'arrivée habituelles et ils me mettent chez les arrivants, je suis seul en cellule pour isolement sanitaire à cause de l'épidémie de Covid qui devrait durer 14 jours. Je suis ici depuis trop peu de temps pour comprendre comment ça fonctionne...

Faites tourner l'adresse de la prison comme ça, tou.te.s ceux qui veulent peuvent m'écrire. Sinon, le moral est bon, j'ai les nerfs d'être ici mais je reste en forme et c'est sûr que c'est pas ça qui va m'abattre, même si *porco dio*, on est mieux dehors !

Ma tant aimée liberté me manque.



## SECONDE LETTRE

*Fresnes, le 18 juillet 2020. Cari compagni, care compagne,*

Je vous écris pour vous dire que je suis en forme, que le moral est bon et je continue à avoir beaucoup beaucoup d'énergie !

Je profite de l'occasion pour remercier du fond du cœur celles et ceux qui m'ont écrit, qui ont pensé à moi, qui m'ont soutenu. Je ne vous cache pas que lorsque je reçois des lettres, ça me met de bonne humeur et ça me donne beaucoup, beaucoup de forces. J'ai eu le plaisir également de prendre connaissance de la campagne de diffamation par le biais de quelques articles de journaux qui m'ont été consacrés. Rien d'étonnant, les médias sont un instrument du pouvoir, utilisés pour ternir nos personnalités et pour alimenter les mensonges qui justifient mon incarcération ! Je leur renvoie donc tout mon mépris, tout comme aux enquêteurs de cette énième opération répressive. Après presque un mois de placard, lors de la sentence pour mon extradition à laquelle je me suis opposé, j'ai eu l'occasion de lire la version française des accusations à mon encontre et je me suis finalement rendu compte des motifs pour lesquels j'étais incarcéré. En un mot, ils m'accusent d'être anarchiste parce qu'en réalité, il n'y a pas grand chose dans mon dossier. Seulement des attaques idéologiques et délit de solidarité !

Quoi dire de plus, vous n'avez pas inventé l'eau chaude chers accusateurs, la pensée anarchiste existe depuis plusieurs siècles et depuis autant de temps, vous voulez la mettre au pilori. Vous attaquez la solidarité apportée aux prisonnier. es mais quand vous rendrez-vous compte que certaines idées, certains idéaux, vous ne pourrez jamais les emprisonner, ni même les juger ? Une si merveilleuse idée comme celle-là, dont tant de personnes se font les porteurs/porteuses dans le monde ne pourra jamais être arrêtée. Il n'y a aucun flic, aucune prison, aucun tribunal qui pourra l'empêcher de vivre, où que ce soit. Aujourd'hui, vous enfermez nos corps mais pas nos idées et la solidarité que je reçois me fait comprendre encore plus que nous ne serons jamais comme vous le voulez. Et que mille fleurs de solidarité éclore de nouveau !

Un salut chaleureux à tou.tes les anarchistes emprisonné.es partout dans le monde, à qui j'envoie toutes mes forces ! Un salut à tou.tes les détenu.es qui luttent contre la prison et qui ne baissent pas la tête devant les injustices subies !

Contre le monde qu'ils veulent nous imposer, contre votre répression, contre votre dictature démocratique ! Pour l'Anarchie, vive la liberté ! Avec rage et détermination.

*Roby*



# LETTRE DE CARLA DEPUIS LA PRISON DE FRESNES



Le 19 août 2020.

Salut !

Après 536 jours de cavale, j'ai été arrêtée le 26 juillet dernier près de Saint-Étienne. J'ai vécu l'arrestation comme la première représentation d'une scène répétée mille fois dans ma tête, ou plutôt 536 fois... Tout m'a semblé se passer au ralenti : les keufs cagoulés qui me braquent avec leurs fusils, me mettent à terre et me demandent ce nom que j'ai si souvent tu ces derniers temps. Ça m'a fait un drôle d'effet de le prononcer.

J'ai ensuite été amenée à Paris par la SDAT [*Sous-Direction AntiTerroriste*], quatre heures de trajet menottée dans le dos en compagnie de leurs cagoules. Ils m'ont bandé les yeux sur les derniers kilomètres qui nous séparaient de leurs locaux de Levallois-Perret. Ce sont eux qui m'ont conduite au tribunal le surlendemain de l'arrestation, puis à la prison de Fresnes. Lors de l'audience, j'ai accepté sans hésiter l'extradition. J'avais suivi avec attention les événements autour de l'arrestation de Vincenzo Vecchi (que je salue au passage), il avait pour sa part refusé, s'offrant une chance de rester libre en France. Pour moi le choix se résume à attendre le procès en France ou en Italie, où se trouvent les autres inculpé-es de l'opération « Scintilla », tou-tes libres à l'exception de Silvia, encore soumise à un contrôle judiciaire.

Il semble que ces derniers temps, l'exécution par mandat d'arrêt européen et l'extradition qui en découle, soient devenues de simples formalités pour la justice européenne. Nous l'avons vu récemment en Italie à plusieurs reprises, mais aussi à l'occasion de la répression qui a suivie les émeutes de Hambourg ou bien en Grèce et en Espagne. Les polices européennes affinent leurs armes et leurs collaborations semblent se faire plus étroites, s'échangeant tuyaux et services. Dès lors, il me semble qu'il nous appartient de nous pencher sur la question et d'en étudier les mécanismes.

Je découvre la prison au temps du coronavirus , la quatorzaine réglementaire au quartier des arrivantes, le masque lors de tous les déplacements, y compris la promenade pour cette durée, la suspension de toutes les activités, la cellule 22 heures sur 24.



Au terme de ma quatorzaine, et à la veille de la date programmée de mon extradition, les autres arrivantes et moi avons été placées à l'isolement sanitaire au motif que nous avons partagé une promenade avec une nouvelle arrivante qui s'est révélée infectée. Des tests ne nous ont été proposés qu'une fois ce cas avéré, ils sont depuis la règle pour toute nouvelle arrivante. À nous on avait initialement dit qu'on ne pouvait tout de même pas tester tout le monde. Sans surprise, il semble que l'administration pénitentiaire (AP) ait un train de retard. Au printemps, les mesures prises par l'AP en réaction à l'arrivée du coronavirus ont porté à des situations de mutineries, de révoltes et de solidarité. Malheureusement, ici en tous cas, il semble que vivre avec le virus est devenu la norme, et la crainte qu'une nouvelle arrivante puisse amener le virus se double de celle de se voir suspendre les parloirs, comme le cela a été notre cas cette semaine. Les maigres compensations qu'avaient octroyées l'AP sous forme de crédit téléphonique au printemps ne sont plus d'actualité, tant un groupe d'arrivantes isolées ne fait pas le poids au regard des fortes mobilisations de mars dernier.

J'attends de nouveau l'extradition d'un jour à l'autre, et je sais qu'un troisième isolement sanitaire me sera probablement réservé à mon arrivée en Italie. Je profite des témoignages de solidarité qui me rejoignent aujourd'hui après tant de silence. Malgré les publications sur le thème, qui sont précieuses, on considère encore trop souvent la cavale comme une aventure romantique et on pense souvent aux compagnon-nes concerné-es comme libre. Au cours de cette année et demi, je n'ai jamais manqué de solidarité et d'un soutien chaleureux, je n'ai manqué de rien, mais on est pas libre quand on est privé-e de sa vie.

J'aurais voulu être dans la rue avec mes compagnon-nes lors des manifestations en réaction à l'expulsion de l'Asilo, j'ai accompagné par la pensée la grève de la faim de Silvia, Anna et Natascia, j'ai pensé tous les jours aux compagnon-nes arrêté-es par vagues successives. J'aurais voulu être aux côtés de ma famille quand elle a traversé des moments difficiles et avoir de leurs nouvelles quand tou-tes nous étions confiné-es. Aujourd'hui je me tiens prête et déterminée à affronter les prochains mois, mais mes pensées vont à celles et ceux qui sont encore sur les routes, souvent loin des personnes qui leur sont chères. J'espère que leur route sera aussi longue qu'ils et elles le souhaitent, et que les rencontres qu'ils et elles font leurs apportent la chaleur qu'illes méritent et l'énergie pour continuer à lutter.

*Carla*



« Il semble que ces derniers temps, l'exécution par mandat d'arrêt européen et l'extradition qui en découle, soient devenues de simples formalités pour la justice européenne. Nous l'avons vu récemment en Italie à plusieurs reprises, mais aussi à l'occasion de la répression qui a suivi les émeutes de Hambourg ou bien en Grèce et en Espagne. Les polices européennes affinent leurs armes et leurs collaborations semblent se faire plus étroites, s'échangeant tuyaux et services. Dès lors, il me semble qu'il nous appartient de nous pencher sur la question et d'en étudier les mécanismes. »

**AECAB : ALL EUROPEAN  
COPS ARE BASTARDS !**

**LA SOLIDARITÉ EST  
NOTRE ARME !**

